

# Projet Focus Forests - préparation AG FSC

Accompagnement des sociétés certifiées FSC membres de l'ATIBT

dans le projet Focus Forests et dans les négociations

de la prochaine Assemblée Générale du FSC 2021/2022

Rapport d'avancement

Mars - juin 2022

## Table des matières

---

Table des matières .....	2
1. Synthèse de la période .....	3
2. Activités de la période (mars à juin 2022) .....	3
2.1 Suivi du projet Focus Forest.....	3
2.1.1 Organisation du premier Forest Dialogue .....	3
2.1.2 Réunions du F FAG.....	4
2.2 IFL Discussion Paper.....	4
2.2.1 Objectif et contenu du document .....	4
2.2.2 Proposition d'orientation des mesures de gestion et de protection des IFL .....	5
2.3 Travail avec le FSC.....	7
2.4 Réunions de discussion des motions avec les membres FSC .....	7
2.5 Travaux du Groupe IFL ATIBT sur les motions .....	8
2.5.1 Réunions du Groupe IFL.....	8
2.5.2 Travail sur les motions existantes.....	8
2.6 Travaux en cours sur une nouvelle motion IFL.....	10
3. Actions à venir .....	10
3.1 Finaliser la nouvelle motion IFL de l'ATIBT .....	10
3.2 Défense des motions lors des réunions de discussion avec les membres FSC.....	11
3.3 Actions de plaidoyer .....	11
3.4 Préparation de l'AG .....	11
4. Conclusions .....	11

## 1. Synthèse de la période

---

La période mars-juin 2022 est marquée par l'implication du FSC à trouver une solution à court terme pour la motion 65 pour la prochaine AG. Le Focus Forest continue son développement, mais le FSC, grâce au FFAG (Focus Forest Advisory Group), a réalisé qu'il n'apporterait pas de solution immédiate aux IFL pour l'AG FSC de 2022.

Ainsi :

- Le FFAG a permis l'élaboration d'un **IFL Discussion Paper** – joint en annexe 1 –, qui **propose des solutions** et des idées partagées par le FSC et les membres du FFAG pour améliorer les motions IFL proposées pour la prochaine AG 2022. **Ce document est clé** dans les discussions au sujet des IFL. Les efforts et les travaux du FSC, du FFAG et du groupe IFL de l'ATIBT se concentrent maintenant sur une proposition de motion qui permettrait de contrecarrer la motion 65 dès la prochaine AG.
- Le **groupe IFL de l'ATIBT** s'est inspiré de ce document pour **formuler une nouvelle motion IFL** (reprenant la M21 et la M23) -draft en annexe 3-, incluant des conditions lui permettant d'être consensuelle et qui pourrait recueillir l'adhésion de membres FSC.

En marge des réunions de discussion avec les membres, le FSC a également initié des réunions de discussion sur les motions IFL avec le FFAG, et des réunions en direct avec les « proposeurs » des motions FSC afin de discuter, tester, murir ces propositions de solutions IFL. Il faut souligner que le **FSC est pleinement engagé** auprès des « proposeurs » de motions IFL (et notamment l'ATIBT) pour les aider à faire évoluer les motions IFL. Nous sentons que leur **meilleure option est la future motion ATIBT**.

La **prochaine période juillet-septembre 2022** consiste à préparer l'AG :

- Finaliser la nouvelle motion IFL de l'ATIBT
- La « tester » en direct auprès des membres FSC influents
- La présenter et la discuter auprès des membres du FFAG, et des membres FSC à l'occasion des espaces de discussion proposées par le FSC (réunions entre chambres, réunions régionales)
- Faire du lobbying (mettre le sujet des IFL à l'ordre du jour des différentes réunions de discussion entre membres FSC, préparer des supports, des e-posters, etc)
- Préparer le side event IFL lors de l'AG (confiants qu'il sera retenu par le FSC)
- S'organiser logistiquement pour l'AG (inscription, venue, porte-paroles)

## 2. Activités de la période (mars à juin 2022)

---

### 2.1 Suivi du projet Focus Forest

#### 2.1.1 Organisation du premier Forest Dialogue

Le FSC avec l'équipe de mise en œuvre du projet d'ETH a organisé le premier « Forest Dialogue » au Gabon du 4 au 7 avril 2022, autour du paysage Moyabi. Le « Forest Dialogue » est une sorte de pilote de l'approche de dialogue retenu dans le Focus Forest. Il vise à réunir différentes parties prenantes afin de développer une analyse du paysage et d'explorer différentes options de gestion qui garantissent une utilisation socialement et écologiquement responsable des paysages forestiers.

Ce « Forest Dialogue » a réuni 26 participants à Libreville (il n'a pas été possible de l'organiser sur le terrain), dont 10 venaient « du paysage », et 14 représentaient des organismes concernés par « le paysage ». Selon le FSC, l'organisation a été très lourde, et les résultats sont en deçà de ceux espérés.

Un compte rendu et une analyse par le FSC sont en attente.

Le FSC prévoyait de réaliser plusieurs autres « Forest Dialogue », avec l'ATIBT, au Brésil, au Canada et Congo, mais ceux-ci sont en standby. Ces « Forest Dialogue » ont pour but de réviser le « Greenpaper » si nécessaire.

## 2.1.2 Réunions du FFAG

### 2.1.2.1 Travaux du FFAG

Pour mémoire, le FFAG (Focus Forest Advisory Group) est le comité en charge de conseiller le FSC sur le projet Focus Forest (depuis avril 2021). Les membres de ce groupe sont des représentants de chaque sous-chambre (Economique, sociale, environnement, nord et sud). L'ATIBT y siège en tant que représentant chambre Eco Nord. Grant Rosoman de Greenpeace NZ (auteur de la M65) y est présent. Le FFAG s'est déjà réuni 8 fois ; le FSC tente d'organiser une réunion en présentiel avant l'AG

Depuis le dernier rapport ATIBT sur le projet, le FFAG s'est réuni 2 fois :

- 30 mars : 7ème réunion FFAG
- 13 avril : 8ème réunion du FFAG

Ces réunions ont permis :

- De préparer le Forest Dialogue au Gabon, et d'en debrieffer sommairement
- De lancer un **groupe de discussion des motions IFL** entre le FFAG et les proposeurs de motions IFL (ATIBT, Precious Wood et Grant Rosoman).
- D'élaborer le **IFL discussion paper : ce document est fondamental**. Il reprend et formalise l'historique de la Motion 65, les enjeux et limites de son application (basés notamment sur les études d'impacts de la motion 65 réalisées dans le cadre de la motion 34 de 2017). Il propose surtout des pistes de solutions à utiliser par les proposeurs de motions IFL pour trouver une issue à court terme lors de l'AG 2022 – cf. ci-après

Les **principaux résultats** du FFAG sur cette période sont :

- De faire prendre conscience au FSC que le Focus Forest n'apportera pas de solution à court terme à la motion 65, notamment pour l'AG
- De faire **émerger des solutions** qui peuvent être utilisées dans une motion IFL existante (qui peut être totalement remaniée pour intégrer ces solutions)
- De permettre des **discussions entre le FFAG et les proposeurs de motions IFL** : initié par le FSC en avril 2022, ces réunions permettent aux proposeurs de motions IFL (Precious Woods, ATIBT et Grant Rosoman) d'échanger avec le FFAG sur les motions IFL pour les faire évoluer vers une solution acceptable. Nous avons déjà eu 2 réunions :
  - o 10 mai : Réunion Discussion des motions IFL I (FFAG + proposeurs)
  - o 8 juin : Réunion Discussion des motions IFL II (FFAG + proposeurs)

## 2.2 IFL Discussion Paper

### 2.2.1 Objectif et contenu du document

Ce document de discussion est développé par le secrétariat FSC pour la discussion dans le groupe de discussion des motions de l'IFL, et propose une analyse pour explorer des idées de solution en vue de l'AG FSC 2022 au sujet des IFL.

#### Annexe 1 : IFL Discussion Paper

Le document contient :

1. Un **rappel de la motion 65**, et les **préoccupations** qu'elle soulève
2. Une **synthèse des motions IFL** proposées pour l'AG de 2022 en vue d'obtenir une décision des membres sur la manière d'avancer dans la mise en œuvre des règles du FSC relatives aux IFL.

3. Des **propositions d'idées** d'ensemble de règles orientant les niveaux requis de protection des IFL dans les zones certifiées FSC.
4. Une **synthèse des préoccupations** concernant la motion 65/2014 et la manière dont elles ont été prises en compte par le FSC et ses membres en annexe 1.

### 2.2.2 Proposition d'orientation des mesures de gestion et de protection des IFL

En préparation des discussions sur les motions IFLs et basé sur les conclusions des rapports d'étude d'impact de la motion 34, les lettres des parties prenantes concernées, et les discussions avec de nombreux membres et de parties prenantes, le Secrétariat International du FSC a identifié des propositions de gestion et la protection des IFLs dans les forêts certifiées FSC.

Ces idées sont basées sur une analyse des motions et des discussions avec le groupe consultatif du Focus Forests (FFAG). Elles ont pour objet d'alimenter les discussions sur les motions IFL et d'être à disposition des membres FSC proposer de ces motions, et pourraient être considérées dans le contexte des discussions sur les motions IFL et des décisions à l'assemblée générale.

Les propositions sont issues des caractéristiques et considérations suivantes pour repenser des solutions pour la gestion des IFL, basé sur la conception de l'intégrité (intactness) :

- Les IFL doivent être considérés comme un continuum, et non comme un système binaire. Actuellement, une forêt est ou n'est pas un IFL (un 0 ou un 1), ce qui peut être considéré comme une simplification excessive. Nous concevons généralement les IFL comme un spectre d'intégrité allant de 0 (un parking bitumé) à 100 % (une forêt fonctionnant uniquement selon un régime de perturbations naturelles). Cela est lié à l'intervention humaine ainsi qu'aux niveaux de biodiversité.
- La biodiversité peut également être considérée comme un indicateur de réponse allant de 0 à 100 (par rapport aux variations d'un système entièrement naturel).
- L'esprit du principe 9 sur la protection des hautes valeurs de conservation (HVC) est lié à cette compréhension, et exige que les zones HVC soient identifiées avec la consultation des parties prenantes.
- Les routes constituent un défi majeur en matière d'intégrité. Alors qu'une certaine forme d'accès est nécessaire pour récolter les arbres, ces caractéristiques linéaires ont également des implications écologiques indésirables pour la forêt (par exemple, l'exploitation forestière illégale, la surexploitation de la faune, l'introduction de plantes et d'animaux invasifs). D'un autre côté, les routes sont souvent importantes pour les populations autochtones et les communautés vivant dans les forêts, nécessaire pour le désenclavement des populations et utiles pour leurs débouchés commerciaux. La manière dont les routes sont construites et démantelées revêt une importance cruciale.
- Les forêts sont intrinsèquement résilientes. Avec le temps (parfois moins, parfois plus), une forêt retrouve les mécanismes de son renouvellement.
- La restauration peut être considérée comme une composante du concept d'intégrité. Les routes et, dans certains cas, les zones de récolte peuvent nécessiter des formes actives de restauration pour donner un coup de pouce à la régénération et faire passer l'intégrité à des niveaux plus élevés.

Ces caractéristiques permettent de considérer l'intégrité (intactness) comme un système complexe dans lequel les forêts connaissent un flux et un reflux d'intégrité sur de longues périodes. Partant de ce constat, les propositions de règles de gestion des IFL sont les suivantes. Ces idées ne s'excluent pas mutuellement et certaines combinaisons sont également concevables :

- a) **Approche paysage** : La zone cœur des IFL du **paysage complet et environnant** dans lequel se trouve une UFA certifiée FSC pourrait être cartographiée. Cette cartographie pourrait identifier le niveau de protection de cette zone complète du paysage IFL. En se basant sur les preuves et les pourcentages qui sont déjà protégés, et/ou non protégés, il pourrait être déterminé **quel pourcentage de la zone IFL à l'intérieur de l'UFA doit être protégé, et si le reste pourrait être autorisé à être exploité sélectivement**, tant qu'on peut garantir le maintien de son statut de HVC2. (*Il est possible de développer des catégories de pourcentage, similaires à la norme russe du FSC, où l'utilisation et la gestion du paysage et des terres déterminent si la protection est à 80%, 50% ou 30%*). Cette option inclurait souvent une approche juridictionnelle, puisque les autorités locales s'engageraient dans l'identification des niveaux de protection pour l'ensemble du paysage.

→ *Commentaires : cette approche est retenue dans la nouvelle motion ATIBT – cf. ci-après*

- b) **Normes nationales EFIR+** : Des dispositions explicites et strictes pour l'exploitation à impact réduit dans les zones HCV2, y compris les IFL, à l'intérieur des UFA certifiées FSC pourraient être incorporées dans les standards nationaux de gestion forestière applicables. Cela signifie qu'un standard national intégrerait des éléments d'identification stricts et leurs mesures de protection et pourcentages pour les différentes catégories de protection dans les forêts. Ces dispositions peuvent être basées sur des outils de consultation des parties prenantes, et doivent inclure des dispositions sociales, notamment le respect des impacts de l'utilisation historique et traditionnelle des terres.

→ *Commentaires :*

- i. *C'est en quelque sorte une boîte à outils de mesures plutôt qu'une solution unique pour tous, respectant la diversité régionale*
- ii. *Approche intéressante, qui a été proposée dans les standards Bassin du Congo mais jugée insuffisante. Cette approche montre une certaine limite (la marge de progression vers un RIL+ est faible)*

- c) **Protection intégrale au profit de SE** : Les IFL, et éventuellement d'autres zones forestières à haute biodiversité dans le paysage pourraient être identifiées et exclues de la future certification FSC si ces zones sont exploitées. Ces zones pourraient encore être certifiées pour les services écosystémiques, pour les PFNL qui peuvent être récoltés sans avoir d'impact sur le caractère IFL de la zone, ou pour la gestion des peuples autochtones en tant que paysages culturels autochtones (ICL).

→ *Commentaires : cette approche irréaliste en l'état, vue le stade de développement et de rémunération des SE*

- d) **Surveillance de la biodiversité** : L'autorisation d'une exploitation forestière sélective dans les zones IFL certifiées FSC pourrait dépendre de la mise en place d'un système efficace de surveillance de la biodiversité pour l'IFL et/ou les UFA qui s'y trouvent (pour démontrer l'absence de dommages ou pour indiquer la nécessité de niveaux de conservation plus élevés). Cependant, le suivi de la biodiversité est une proposition coûteuse et il est préférable de l'aborder par le biais de processus de collaboration impliquant le gouvernement, l'industrie et les communautés.

→ *Commentaires : proposition intéressante, qui permet de sortir du dogme du % de conservation, mais coûteuse*

- e) **Réalisation d'ESRA** : L'autorisation de l'exploitation sélective dans les zones IFL certifiées FSC pourrait dépendre de la mise en œuvre d'un système d'évaluation des risques environnementaux et sociaux (ESRA) pour la gestion des zones IFL (éventuellement requis au niveau de l'UFA). Si une unité de gestion est en mesure de produire une telle ESRA, une autorisation d'exploitation

sélective pourrait être accordée par le biais d'un processus consultatif.

→ *Commentaires : cette approche est retenue dans la nouvelle motion ATIBT – cf. ci-après*

- f) **Nouvel outils d'engagement des parties prenantes** : Un soutien large et démontré des parties prenantes pour définir le pourcentage de zone cœur IFL serait une exigence. Cela pourrait être réalisé par un dialogue sur le paysage comme proposé dans Focus Forests et impliquer un processus de CLIP lorsque les détenteurs de droits concernés sont affectés.

→ *Commentaires : cette approche est retenue dans la nouvelle motion ATIBT, idée d'appuyer la suite du projet Focus Forests – cf. ci-après*

## 2.3 Travail avec le FSC

Le FSC est maintenant conscient que la solution court terme et respectant les règles du FSC (**l'AG est le plus haut lieu de décision du FSC et le seul à même de rectifier une motion**) est d'avoir une motion à la prochain AG qui sorte de la motion 65. La meilleure option pour FSC semble être l'ATIBT, qui a proposé 3 motions en lien direct avec les IFL (19, 21 et 23). En effet, Precious Wood et les membres Brésiliens souhaitent conserver la motion 18 en l'état, c'est-à-dire supprimer la motion 65, sans proposer d'alternative. Elle est aux yeux du FSC trop clivante pour être acceptée par les membres FSC, même si au fond, nous nous accordons que nous recherchons ce résultat. Encore faut-il obtenir le vote des 3 chambres du FSC.

Aussi, le FSC a multiplié les initiatives pour travailler avec l'ATIBT. Le 5 mai, Gemma Boetekees, en charge de ce dossier au FSC, est venue rencontrer de façon informelle l'ATIBT à Paris pour discuter des propositions d'évolution de la M65 présentées dans le IFL Discussion Paper.

L'ATIBT a organisé, à l'occasion du forum ATIBT le 1er juin à Nantes, une réunion avec Gemma Boetekees et les membres du groupe IFL ATIBT. Cette réunion a permis d'aborder les différentes options pour établir une motion IFL consensuelle, de discuter techniquement des solutions proposées par le FSC/FFAG, et d'avoir des conseils pour optimiser les chances de succès d'une motion.

Annexe 2 : Présentation FSC : IFL towards the GA

## 2.4 Réunions de discussion des motions avec les membres FSC

Les réunions de discussion des motions sont organisées par le FSC pour tous les membres FSC pour discuter de toutes les motions prévues pour l'AG. Il y a des réunions plénières (Global membership meeting pour les motions prioritaires), des réunions par chambre (Global Cross chamber meeting pour toutes les motions), ou par région (régional meeting sur les thématiques clés). Il y a eu plusieurs réunions en 2021 pour les motions présentées en AG 2021, et une autre série de réunion des motions pour l'AG 2022 est en cours depuis février 2022, jusqu'en septembre (certaines en présentiel, notamment les régionales) :

- **24 Février** : 2022 FSC Global Membership Meeting #1 - discussions des motions 01, 34 et 35
- 10 mars : 2022 FSC Global Membership Meeting #2 - discussions des motions 17a/17b, 40a/40b, 28
- 24 mars : 2022 FSC Global Membership Meeting #3 - discussions des motions 37, 38, 39
- 7 avril : 2022 FSC Global Membership Meeting #4 - discussions des motions 04, 50, 51, 59
- 21 avril : 2022 FSC Global Membership Meeting #5 - discussions des motions 09, 31, 49, 56
- 12 mai : 2022 FSC Global Membership Meeting #6 - **discussions des motions IFL : 18, 21, 22, 46**
- 19 mai : 2022 FSC Global Membership Meeting #7 - **discussions des motions 10, 14, 15**

Ces réunions permettent :

- De connaître et comprendre les motions proposées à la prochaine AG, ainsi que les positions des membres, afin d'évaluer les risques et opportunités de ces motions et se préparer aux votes.
- De présenter nos motions, et recueillir les réactions et commentaires des membres FSC pour les faire évoluer.
- D'identifier et échanger avec les membres FSC clés et influents.

## 2.5 Travaux du Groupe IFL ATIBT sur les motions

### 2.5.1 Réunions du Groupe IFL

Le groupe IFL de l'ATIBT s'est réuni à un rythme d'environ 2 fois par mois sur la dernière période/

- 23 mars : réunion groupe IFL ATIBT n°16
- 8 avril : réunion groupe IFL ATIBT n°17 : évolution M21
- 26 avril : réunion groupe IFL ATIBT n°18
- 10 mai : réunion groupe IFL ATIBT n°19 : orientation M21, stratégie M18, update, prépa réunion du 12/05
- 2 juin : réunion groupe IFL ATIBT et FSC (Gemma) - forum ATIBT à Nantes : travail sur une nouvelle motion

Ces réunions ont consisté principalement à travailler sur les motion existantes, et dernièrement à proposer une nouvelle motion.

### 2.5.2 Travail sur les motions existantes

Pour Mémoire pour l'AG 2022 :

- Il n'y a **aucune possibilité pour proposer de nouvelles motions**, mais il est tout à fait possible de modifier totalement les motions existantes.
- Pour cette AG, le FSC a décidé de **clôturer les motions avant l'AG le 2 septembre 2022**.
- En janvier 2022, les motions ont été priorisées par les membres FSC pour planifier les réunions de discussion des motions : **nos motions 10 et 21 sont priorisées (ainsi que la 18), mais pas nos motions 19 et 23**.

#### 2.5.2.1 Motion 10 : respects des Groupes d'Elaboration des Normes

- Cette motion a été retravaillée par le groupe IFL ATIBT pour la simplifier et la clarifier : revoir les règles du FSC concernant la responsabilité et les tâches des Groupes d'élaboration des standards (SDGs en anglais), et le processus de décision (validation ou non des propositions du SDG).
- C'est une motion qui n'est pas directement ciblée pour les IFL, mais qui est issue de la décision du FSC d'adopter les règles IFL proposées par les SDG du Bassin du Congo (règle des 20% de protection).
- présentée et discutée avec les membres FSC le 19 mai :
  - o réaction plutôt positive sur le fond (améliorer la reconnaissance des SDG, aller vers une approche d'avantage bottom up, prise en compte des diversités locales)
  - o réaction négative sur le risque que les SDG réinterprètent les motions, qui sont le plus haut niveau de décision du FSC et ne peuvent être modifiées



- orientation à donner : cela dépend ce qu'on veut défendre : l'approche bottom up et une meilleure considération des SDG, ou bien éviter de se retrouver avec des motions à risque ?
  - o intégrer la réalisation d'étude d'impact par les SDG pour étayer leur proposition
  - o cibler le document de fonctionnement des SDG (STD 60 006), et demander à mieux définir les règles de décision du FSC (PSC)
  - o enlever le lien avec les motions
- autre option : demander la réalisation d'étude d'impact des motions a priori avant le vote (mais ne concerne plus les SDG, et ne règle pas le pb de la M65)

#### 2.5.2.2 Motion 19 : respect de la légalité

- Peu promu par l'ATIBT, motion trop clivante alors qu'on souhaite être force de proposition, et n'a pas été discutée avec les membres (pas priorisée)
- Pas discutée avec les membres en 2022, car nous priorisée
- Orientation : l'abandonner au profit de la nouvelle motion

#### 2.5.2.3 Motion 21 : approche holistique des HVC2

- Suite à l'évaluation FSC et le « quality check » du comité des motions, cette motion a été retravaillée par le groupe IFL ATIBT pour être plus ciblée : **modifier la définition IFL des IGI**
  - ⊖ **Paysage forestier intact** : un territoire dans l'étendue mondiale actuelle de la couverture forestière qui contient des écosystèmes forestiers et non forestiers peu influencés par l'activité économique humaine **et les phénomènes naturels, dont l'intégrité et la surface sont évalués sur la base des meilleures informations disponibles et selon le concept d'échelle, d'intensité et de risque** avec une superficie d'au moins 500 km<sup>2</sup> (50 000 ha) et ~~une largeur minimale de 10 km (mesurée comme le diamètre d'un cercle qui est entièrement inscrit dans les limites du territoire)~~
- présentée et discutée avec les membres FSC le 12 mai :
  - o réaction mitigée : les membres comprennent l'enjeu mais contre l'idée de changer de définition (qui signifie un changement de concept)
  - o positifs à l'idée d'intégrer l'approche SIR
- orientation : On est d'accord que ce n'est pas à nous de proposer une définition, il faudrait plutôt demander au FSC de définir sa propre définition :
  - o ce n'est pas une action qui sera réalisée à court termes
  - o la possibilité d'amener des preuves de terrain est déjà prévu dans les IGI
  - o autre option (celle retenue) : nouvelle motion qui intègre cette approche « below the canopy » - cf. ci-après

#### 2.5.2.4 M23 : approche paysage

- Cette motion n'est pas assez claire, et n'a pas été discutée avec les membres (pas priorisée)
- Orientation : nouvelle motion qui intègre cette approche « analyse au niveau du paysage » - cf. ci-après

## 2.6 Travaux en cours sur une nouvelle motion IFL

Suite aux réunions de discussion des motions IFL, du FFAG, et sur base du IFL discussion paper, et avec les éclairages de Gemma Boetekees, le groupe IFL travaille sur une nouvelle motion (qui remplacerait la M21 et reprenant aussi la M23) qui pour le moment est formulée ainsi :

**Titre** : Approche paysage pour la conservation des IFL

**Texte de la motion** : L'identification des zones centrales à protéger des IFL et le niveau de protection des IFL sont basés sur une analyse du paysage au-delà des limites de l'UFA, selon quatre conditions :

- identification par une tierce partie des valeurs environnementales et sociales sous la canopée,
- une évaluation des risques environnementaux et sociaux,
- le CLIP avec les communautés locales et autochtones
- et publication de tous les résultats, y compris les cartes.

### Annexe 3 : projet de nouvelle motion IFL ATIBT

Cette motion :

- Cible les IFL, intègre des notions d'approche paysage de notre motion 23, et d'approche below the canopy de notre motion 21
- Vise à retrouver l'approche du principe 9 sur les FHVC
- Intègre des propositions du IFL discussion paper comme des conditions, telles que les ESRA, l'analyse au niveau paysage, la définition de modes de gestion adaptés, évaluation des IFL par des tierces parties, etc)
- Vise à sortir du dogme de la motion 65 (pourcentage de protection)
- se base sur l'approche SIR (échelle, intensité et risque). C'est l'ADN de FSC et ça nous permettrait de sortir de l'impasse dans le bassin du Congo. La justification montrait qu'étant donné l'échelle et l'intensité, 20% ça protégeait la vaste majorité, non pas des IFL mais de la forêt.
- Propose de la transparence avec l'obligation de publier les résultats des ESRA, les cartes des IFL

L'approche de cette nouvelle motion a été présentée lors de la Réunion de Discussion des motions IFL II du 8 juin (avec le FFAG et les proposeurs de motions FSC). L'accueil a été très favorable par les membres du FFAG, notamment l'analyse au niveau de paysage.

Le proposer de la motion 65 (Grant Rosoman) ne s'est pas exprimé (ni pour exprimer des réserves, ni pour soutenir l'approche). Il fait partie des membres clés à contacter pour tester notre motion.

## 3. Actions à venir

### 3.1 Finaliser la nouvelle motion IFL de l'ATIBT

Il s'agit de travailler sur la formulation, et la section « contexte et justification » de la motion, en se basant sur les différents conseils fournis par le FSC pour obtenir une motion avec toutes les chances de passer, et facilement applicable par le FSC par la suite.

Des échanges sont en cours avec le comité des motions FSC pour s'assurer du respect des exigences FSC, et obtenir des conseils de formulation, de mise en forme, et d'applicabilité de la motion.

De plus, il faudra la diffuser auprès de membres FSC clés pour recueillir leurs réactions et commentaires pour la faire évoluer et la rendre consensuelle.

Il faudra également décider ce qu'on fait des autres motions IFL (la nouvelle devant remplacer la 21 ou la 23).

### 3.2 Défense des motions lors des réunions de discussion avec les membres FSC

Plusieurs réunions de discussion sont prévues par le FSC, et des échanges sont permanents avec le FSC pour d'assurer que le sujet des IFL soit abordés systématiquement.

La nouvelle motion sera présentée auprès des membres pour recueillir leur commentaires pour la faire évoluer, ou pour améliorer notre argumentaire.

### 3.3 Actions de plaidoyer

Au-delà de la participation aux espaces de discussion proposées par le FSC, plusieurs actions de plaidoyers et de communication sont prévues :

- Elaboration de E-posters à destination des membres (une fois la nouvelle motion proposée à FSC)
- Elaboration de poster pour l'AG
- Organisation d'un side-event IFL durant l'AG : une proposition de side-event a été soumise au FSC, la décision de validation est en attente
- Des films développant l'argumentaire sont envisagés.

### 3.4 Préparation de l'AG

L'inscription pour l'AG est ouverte, il faut s'assurer que les membres du groupe IFL seront bien présents, ainsi que les porte-paroles de nos motions (Edwige et Norbert).

Une stratégie de communication durant l'AG sera développée, ainsi qu'une répartition des responsabilités.

## 4. Conclusions

---

Cette période voit des solutions se dessiner, un engagement fort du FSC avec l'ATIBT pour affiner ces solutions.

Cette solution passera par une motion IFL de l'ATIBT complètement refondue.

Mais le problème posé par la M65 de 2014 reste complexe, les IFL se situant à la charnière de la conservation et de la gestion durable, deux approches complémentaires mais que trop de visions opposent encore. Alors que la conservation des forêts tropicales consiste à protéger strictement les ressources en minimisant leur utilisation, la gestion durable des forêts tropicales se veut transversale afin de concilier les approches écologiques, sociales et économiques de la conservation. Les deux concepts de conservation et de gestion durable, pris séparément, ont tous deux des significations claires. Mais lorsqu'elles sont combinées pour décrire les forêts tropicales, elles deviennent très complexes, parfois même opposées. La conservation et le développement durable sont interdépendants. Nous devons apprendre à adapter notre gestion aux nouveaux écosystèmes modifiés que nous créons, plutôt que de nous concentrer sur des systèmes dits "naturels" ou quasi intacts. C'est tout l'enjeu posé par cette réflexion sur les IFL.